

# L'actualité du solaire en France

## Etat des lieux et perspectives

### Un contexte politique porteur



#### Le soutien financier des pouvoirs publics

Différentes aides financières existent pour le particulier :

- **Un crédit d'impôt de 50 %**
- **Des aides locales dans de nombreuses régions et collectivités locales.**

*En savoir + : sur [www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)*

#### Un objectif 2020 ambitieux avec le Grenelle de l'Environnement



L'énergie solaire est promise à une croissance gigantesque, pour passer d'un marché émergent à la banalisation des équipements solaires dans le bâtiment. Ainsi, près de 1,3 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) seront produites annuellement par l'énergie solaire en France en 2020 (selon *le rapport final du Grenelle de l'Environnement*), alors que l'on n'en produit que 0,04 aujourd'hui. Du côté de l'emploi, on estime à plus de 75 000 le nombre d'emplois dans la filière solaire à l'horizon 2020.



### L'association professionnelle de l'énergie solaire

ENERPLAN représente les filières solaires, thermique et photovoltaïque, en France.

Ses activités se répartissent en trois grandes lignes d'action :

- la représentation de la filière solaire
- l'animation et la structuration de l'offre
- le développement de la demande

Sa vocation : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire en France.

Le Forum B - 515 av. de la Tramontane - Zone Athelia IV - FR - 13600 La Ciotat  
Tel : + 33 (0) 4 22 32 43 20 / [contact@enerplan.asso.fr](mailto:contact@enerplan.asso.fr)

[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)



## Le marché solaire thermique : du renouveau à la généralisation

Les vertus de l'utilisation du solaire thermique ont été "redécouvertes" en France, à la fin des années 90, tandis qu'elles étaient déjà fortement appréciées de nos voisins autrichiens et allemands. Si, au début du Plan Soleil de l'ADEME en 1999, on installait une centaine de chauffe-eau solaires par an en métropole et quelques milliers dans les DOM, en 2007, ce sont plus de 107 000 équivalents logements qui auront été équipés. Le solaire thermique est passé d'une niche de marché à l'émergence d'une filière qui se structure.

Bien qu'encore loin derrière les Allemands et Autrichiens, la France est actuellement un des marchés solaires les plus vigoureux d'Europe. L'objectif visé par les professionnels et les pouvoirs publics est d'aller vers la généralisation du solaire pour la production d'eau chaude, pour arriver à un marché de masse d'ici 2012. La mise en œuvre des mesures du Grenelle de l'Environnement devrait permettre d'équiper 900 000 logements d'ici 2012 pour atteindre les 4,2 millions en 2020.

### Chiffres-clés

#### Marché 2007

##### Europe :

- 2 700 000 m<sup>2</sup> soit 1 900 MWth
- -10% par rapport à 2006 dont l'Allemagne : 1 000 000 m<sup>2</sup> soit 700 MWth

##### France :

- 323 000 m<sup>2</sup> soit 226 MWth soit l'équivalent de 107 000 logements équipés
- +15% par rapport à 2006

#### Objectifs 2020

##### Europe :

- 18 millions m<sup>2</sup>/an, soit 12 600 MWth, équivalent à 6 millions d'équivalents logements équipés par an
- Parc de 138 millions m<sup>2</sup>, soit 96 600 MWth, équivalent à 46 millions de logements équipés

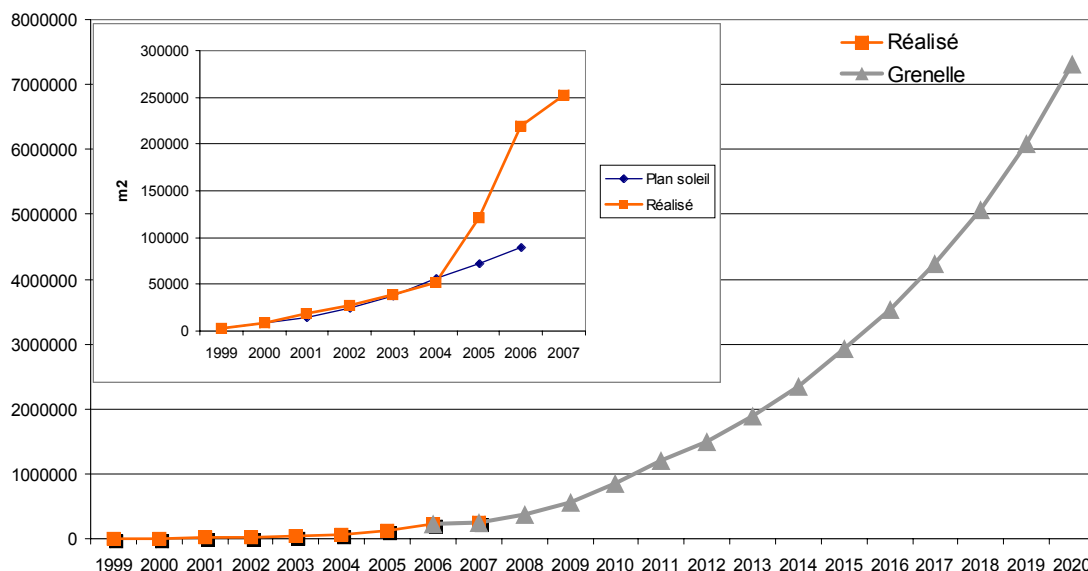
##### France :

Source: rapport final du Grenelle de l'Environnement

20% d'EnR

- Le solaire thermique passera de 27 000 TEP en 2006 à 900 000 TEP en 2020
- Soit au total + de 4 millions de logements équipés

### Le marché solaire thermique en France et ses perspectives





## Le marché photovoltaïque : enfin, le décollage !

En France, le photovoltaïque a longtemps été cantonné à l'électrification des sites isolés. Récemment, le photovoltaïque raccordé au réseau électrique a été choisi comme nouvel axe de développement, voie déjà empruntée par l'Allemagne, le Japon ou encore la Californie. Le tarif d'achat de l'électricité solaire de juillet 2006, qui privilégie l'intégration au bâti, permet un véritable essor de la filière en France.

L'année 2007 marque le réel décollage du marché en France. Avec une puissance installée annuelle située entre 37 (selon le Syndicat des Energies Renouvelables) et 45 MW (selon Enerplan), la France est encore très loin de l'Allemagne avec ses 1 110 MW ou de l'Espagne avec ses 425 MW. Pour autant, la France a rejoint les pays actifs pour le développement du secteur photovoltaïque. La mise en œuvre des mesures du Grenelle de l'Environnement devrait permettre d'installer 1100 MW d'ici 2012 pour arriver à un parc de 5400 MW en 2020.

### Les conditions de vente de l'électricité photovoltaïque

L'arrêté en vigueur, de juillet 2006, précise les conditions d'achat de l'électricité photovoltaïque :

#### Le tarif 2008 :

- 31,193 c€ par kWh et 57,187 c€ par kWh si les capteurs sont intégrés au bâtiment.
- Pour la Corse et les DOM : 41,591 c€ par kWh et 57,187 c€ par kWh si les capteurs sont intégrés.

Un contrat est établi entre le producteur et sa compagnie d'électricité (EDF généralement) pour l'achat du kilowattheure produit. Il est signé pour 20 ans.

### Chiffres-clés

#### Marché 2007

##### Europe :

- 1 647 MW installés dans l'année, dont 1 110 MW pour l'Allemagne et 425 MW pour l'Espagne
- +40% par rapport à 2006
- Puissance cumulée installée de 4 500 MW, dont 3 834 MW pour l'Allemagne

##### France :

- Entre 37 MW et 45 MW
- +200% par rapport à 2006
- Puissance cumulée installée de 75 MW

#### Objectifs 2020

##### Europe :

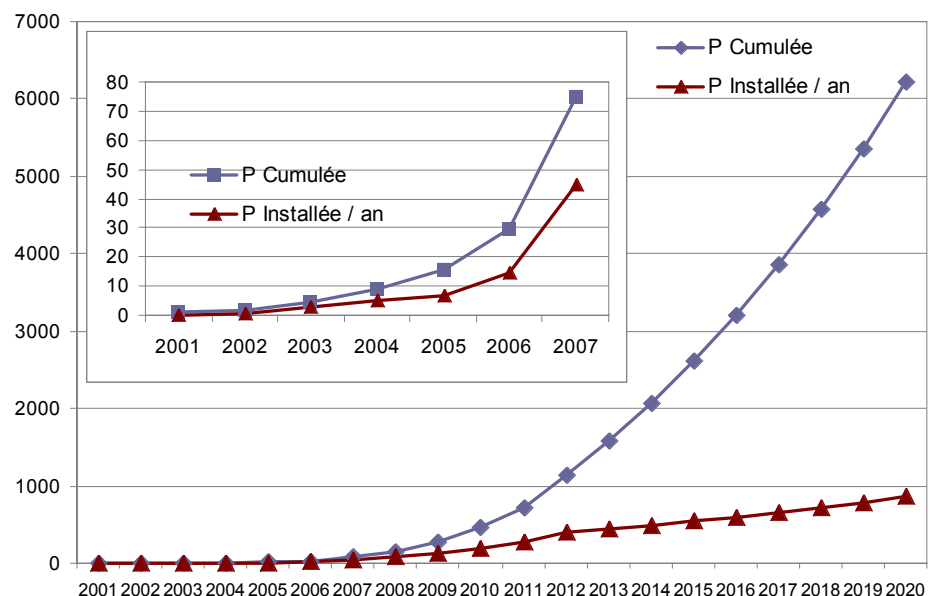
- scénario modéré : 9 000 MW/an, avec une puissance cumulée installée de 67 830 MW, produisant 89,7 TWh/an
- scénario ambitieux : 14 210 MW/an, avec une puissance cumulée installée de 96 169 MW, produisant 127,68 TWh/an

##### France :

Source : rapport final du Grenelle de l'Environnement

- Objectif parc photovoltaïque installé : 5400 MW en 2020

### Le marché photovoltaïque annuel en France et ses perspectives



# Une filière solaire engagée dans la qualité

**Des dispositifs qualité pour l'installation de systèmes solaires :**  
Qualisol pour le solaire thermique  
QualiPV pour le solaire photovoltaïque



Gérées par l'association Qualit'EnR réunissant les professionnels du solaire, les

appellations Qualisol et QualiPV apportent une reconnaissance aux entreprises compétentes en installation de systèmes solaires. Elles permettent de conforter le client particulier dans le choix d'un professionnel compétent.

Les entreprises souhaitant s'engager dans ce dispositif doivent signer la charte qualité en 10 points, justifier de leur activité d'installation, de leurs compétences en solaire (soit par une expérience confirmée en la matière, soit par une formation reconnue par Qualit'EnR) et des assurances nécessaires.

Sur sa période triennale d'adhésion, l'entreprise titulaire de l'appellation qualité s'engage à réaliser un minimum d'installations : 3 chauffe-eau solaires pour Qualisol et 5 générateurs photovoltaïques pour QualiPV.

Pour s'assurer de la qualité des installations réalisées, Qualit'EnR a lancé une opération d'audits de grande ampleur sur les chauffe-eau solaires individuels. Ce sont plus de 5500 audits qui seront réalisés et analysés par l'association en 2008. Et ce n'est qu'un début. En effet, tous les installateurs titulaires d'une appellation seront audités sur leur période triennale d'adhésion.

Recommandées par les pouvoirs publics et les énergéticiens français, ces démarches qualité sont devenues incontournables. Plus de 11000 installateurs sont titulaires de l'appellation Qualisol et déjà 1100 entreprises se sont engagées dans le dispositif QualiPV, six mois après sa sortie seulement.

*En savoir + sur :*

[www.qualisol.org](http://www.qualisol.org)  
et  
[www.qualipv.org](http://www.qualipv.org)

**Une démarche de qualité pour les systèmes solaires thermiques domestiques...unique en Europe :**



**Ô Solaire** est une marque pour les matériels solaires thermiques domestiques, créée par les industriels de la filière réunis au sein d'Enerplan (l'association

professionnelle de l'énergie solaire).

Sur un marché en constante croissance, elle vise à sélectionner des systèmes solaires thermiques domestiques, Chauffe-Eau Solaires Individuels (CESI) et Systèmes Solaires Combinés (SSC), dans une démarche de qualité.

Le consommateur bénéficie ainsi d'une référence claire pour le choix de matériels solaires thermiques domestiques conformes aux exigences normatives et réglementaires.

Les matériels sont sélectionnés par un comité composé d'experts, géré par un organisme tiers indépendant. Ces experts sont issus des différents organismes professionnels et de l'industrie solaire.

## Pourquoi la marque " Ô solaire " ?

- Pour proposer aux consommateurs et prescripteurs des équipements solaires thermiques domestiques sous la forme d'un " système " : **kit complet** (ballon + capteur + régulation)
- Pour traduire l'**engagement** d'un industriel ou assimilé à commercialiser des matériels de qualité qui répondent aux besoins des utilisateurs.
- Pour garantir des systèmes solaires thermiques répondant aux **normes européennes** définissant un chauffe-eau solaire et un système solaire combiné (EN 12 976 et ENv 12 977).
- Pour garantir une **certification du capteur** (CSTBat, SolarKeymark ou équivalent). Le capteur solaire équipant le système, ou le système lui-même, doit être certifié.
- Pour proposer un **cadre de référence** pour l'octroi des aides locales et l'**application du crédit d'impôt** portant sur les matériels solaires.

*En savoir + sur [www.o-solaire.fr](http://www.o-solaire.fr)*